

## **COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 28 octobre 2026, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

#### **Ouverture et bon déroulement des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026**

En introduction, le Président de la République souhaite la bienvenue au Sénégal à toutes les délégations et autres participants aux JOJ Dakar 2026, dont la cérémonie d'ouverture aura lieu le 31 octobre 2026, en présence de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement, des corps constitués, de la Présidente et des membres du CIO ainsi que du public.

Il engage le Gouvernement, les services de l'Etat et le COJOJ à veiller au bon déroulement de l'agenda sportif et culturel des JOJ, non sans rappeler le prix qu'il attache à la tenue, le 31 octobre 2026, du Sommet de Dakar sur le thème « Sport pour le Développement ».

Il demande aux populations de réserver un accueil chaleureux à nos hôtes durant ces deux semaines intenses de compétition et d'activités qui placent l'Afrique et le Sénégal au cœur de l'actualité sportive internationale.

Tout en souhaitant plein succès à la délégation du Sénégal « Team Sénégal », ayant reçu de ses mains le Drapeau national le 26 octobre 2026, en présence des représentants du mouvement sportif, il réitère son appel solennel à l'unité nationale et à la mobilisation populaire collective autour du succès retentissant des JOJ Dakar 2026.

#### **Continuité des pouvoirs publics, relance économique et stabilité sociale**

Soulignant que la continuité des pouvoirs publics demeure un impératif pour asseoir la crédibilité des institutions de la République, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de prendre toutes les dispositions juridiques idoines et mesures adéquates pour la mise en œuvre systématique des politiques, programmes et projets publics intégrés dans les projets de loi de finances rectificative 2026 et de loi de finances pour l'année 2027, déposés au niveau de l'Assemblée nationale.

A cet effet, il indique au Premier Ministre l'urgence d'engager, entre autres :

- l'évaluation intégrale de la mise en œuvre du Plan de Redressement économique et social (PRES) ;
- l'évaluation du déploiement des projets dans les secteurs et les filières prioritaires de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 ;
- les actions concertées nécessaires à la relance des activités économiques et des chantiers à l'arrêt ;

- l'intensification de l'exécution des projets de réalisation et d'équipements d'établissements publics de santé, d'universités, de structures d'enseignement supérieur public (ISEP) et d'écoles modernes, dotés de personnels qualifiés ;
- l'accélération des projets d'électrification rurale et d'hydraulique, notamment le Grand Transfert d'Eau (GTE) vers l'agglomération de Touba-Mbacké et le nouveau programme de forages multi villages;
- l'apurement rapide de la dette intérieure, en liaison avec les organisations faitières du secteur privé ;
- les processus de financement des campagnes de commercialisation des produits agricoles et horticoles.

En outre, le Président de la République instruit le Premier Ministre de faire le bilan d'étape du New Deal Technologique et d'accélérer la rationalisation des secteurs public et parapublic.

Plaçant la promotion de la stabilité sociale au cœur de l'action gouvernementale, il demande à toutes les forces vives de la Nation d'accompagner la volonté de l'Etat d'intensifier la relance des activités économiques, dans un climat social serein, marqué par la confiance réciproque et la culture permanente du sens des responsabilités.

A ce titre, il demande au Gouvernement de poursuivre le dialogue social responsable avec les centrales syndicales afin d'asseoir les consensus durables et soutenables, et au Premier Ministre d'en assurer une supervision rapprochée dans la lettre et l'esprit du Pacte de Stabilité sociale pour une Croissance inclusive et durable, signé le 1<sup>er</sup> mai 2025.

### **Développement et promotion de l'artisanat national**

Le Chef de l'Etat aborde l'audience qu'il a accordée aux Présidents des Chambres de Métiers et de leur Union nationale, dans la continuité du dialogue constructif qu'il a établi avec les forces vives de la Nation. Il salue le travail accompli par les artisans ainsi que l'engagement des Présidents des Chambres de Métiers dans le développement économique et social du Sénégal. Il réitère sa volonté de faire de l'Artisanat un pilier de l'entrepreneuriat national, en termes de valorisation des savoir-faire, de formation professionnelle et d'apprentissage, d'insertion, de création d'emplois ainsi que de promotion du « *Made in Sénégal* » et du « Consommer local ».

Dans ce cadre, le Président de la République instruit le Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Artisanat et des Chambres de Métiers dans l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, à travers le déploiement pragmatique de projets innovants et de réformes concertées sur l'étendue du pays. A cet égard, il fait noter :

- la nécessité de procéder au recensement général des artisans et à leur enrôlement adéquat, afin de mieux faciliter la professionnalisation des acteurs du secteur et leur accompagnement par les dispositifs d'encadrement et de financement existants ;
- l'exigence d'améliorer l'accès des artisans à la commande publique, en veillant particulièrement à la restructuration complémentaire des activités de l'Agence de Promotion et de Développement de l'Artisanat (APDA) et du Projet Mobilier national.

En outre, le Chef de l'Etat insiste sur la nécessité de réfléchir à la mise en place, à court terme, d'un Fonds spécial pour le Financement de l'Artisanat, en intégrant les initiatives actuelles de l'Etat et la mobilisation solidaire des apports directs des artisans, dans un souci de leur faciliter l'accès au système financier. Il donne instruction de renforcer et de moderniser les infrastructures, équipements et parcs logistiques des Chambres de Métiers et de finaliser la régularisation foncière des sites abritant les Villages artisanaux.

Enfin, il demande au Premier Ministre de tenir, avant la fin de l'année 2026, un Conseil interministériel consacré au développement de l'Artisanat.

### **Renforcement et transformation de la sécurité civile**

Après avoir procédé, le 24 octobre 2026, à l'inauguration de la 15<sup>e</sup> Compagnie des Sapeurs-pompiers, installée dans le Pôle urbain de Diamniadio, le Président de la République considère qu'il s'agit d'un acte symbolique, qui illustre son engagement permanent pour le renforcement de la protection civile et la modernisation de l'ensemble des dispositifs de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

Il félicite ainsi le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP) et demande d'intensifier l'exécution du Plan de Transformation de la BNSP, en liaison avec la Stratégie de Modernisation de la Protection civile, afin d'asseoir une sécurité civile de proximité de qualité. Il note également l'urgence de doter chaque département d'une Compagnie d'incendies et de secours opérationnelle, avant de demander au Premier Ministre de lui proposer :

- la révision du cadre juridique et institutionnel de prévention et de gestion des accidents de la route ;
- l'actualisation des dispositifs d'organisation de la gestion des crises et des secours, en liaison avec le Ministre de l'Intérieur, le Ministre chargé des Collectivités territoriales et le Ministre chargé des Solidarités.

### **Agenda du Président de la République, suivi de l'intégration, de la coopération et des partenariats**

Le Président de la République informe le Conseil qu'il procédera, le 31 octobre 2026, à l'ouverture officielle des Jeux olympiques de la Jeunesse Dakar 2026 , au Stade du Sénégal Président Abdoulaye WADE.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

La communication du Premier Ministre a porté sur la revue de l'état des préparatifs des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026. Cette revue s'est appesantie sur le processus décisionnel de remontée et de résolution d'éventuels problèmes rencontrés pendant la période des Jeux. A cet égard, le Premier Ministre a souligné la vigilance à exercer par les départements ministériels et leurs structures rattachées, aux côtés du COJOJ.

Le Premier Ministre a, en outre, mis en exergue les diligences résiduelles portant, notamment, sur les opérations de salubrité et de propreté ainsi que les dispositifs sanitaires, de secours et de transport. Il a également relevé le suivi rapproché à effectuer concernant l'accueil et l'hébergement des délégations officielles ainsi que des hôtes du Chef de l'Etat.

A l'issue de cette présentation et des échanges, les ministres ont été invités à assurer une supervision étroite de la prise en charge de ces diligences et à mettre en place un dispositif de veille durant tous les Jeux, pour les activités relevant de leurs attributions respectives.

Ils ont aussi été instruits à veiller à une parfaite sauvegarde de toute la documentation produite par leurs services respectifs durant les préparatifs des JOJ, dans le cadre de la gestion des connaissances utiles à de futurs événements analogues. De même, les ministres ont été engagés à finaliser, sous la supervision de la Primature, la stratégie de l'héritage des Jeux dans toutes ses dimensions au-delà des infrastructures sportives, avec un accent particulier sur la mise en place d'un dispositif d'apprentissage et d'insertion des six mille ( 6 000) jeunes volontaires.

### **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté le projet de décret fixant les conditions d'octroi, de suspension ou de retrait d'une autorisation de mise sur le marché des médicaments à usage humain.

### **AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Bacary SARR,  
Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions,  
Porte-Parole du Gouvernement